

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil d'établissement du 17 décembre 2025, à 18h au salon du personnel

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Valérie Barbin
Madame Carolina Fernandez
Madame Marie-Hélène Breton
Madame Camille Paquet
Madame Claire Desrosiers
Madame Danielle Faucher
Madame Andréanne Desjardins
Madame Catherine Hamel
Madame Jacqueline Fournier
Madame Alexandra Lafontaine
Madame Sylvie Landry

ABSENCE SIGNIFIÉE :

Monsieur Patrick Labrie
Monsieur Louis-Michel Jutras

ÉGALEMENT PRÉSENTE, agissant à titre de secrétaire, madame Julie Péloquin.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum;
Madame Barbin souhaite la bienvenue et constate le quorum à 18h07.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour;
Sur proposition dûment faite par Claire Desrosiers et appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

CE-2025-2026-27

3. Revue et approbation du procès-verbal du 21 octobre 2025;
Sur proposition dûment faite par Danielle Faucher et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal est adopté tel que proposé.

CE-2025-2026-28

4. Suivi à la dernière rencontre;
- Évaluation du projet éducatif.
Sylvie Landry informe les membres des derniers changements faits à l'évaluation du projet éducatif à la suite des commentaires reçus, qui a déjà été approuvé par le conseil à la dernière séance.
5. Parole au public;
Aucun public présent.

6. Points de discussion et de décision;

6.1. Projet Enchantons-nous, approbation; ^D

Document à l'appui, madame Sylvie Landry demande l'approbation au conseil afin que les enseignants de musique participent, avec un groupe d'élève, au concours de chorale « Enchantons-nous », qui se tiendra au mois de mai. Elle précise qu'une pige sera faite pour la sélection des élèves. Une discussion s'ensuit entre les membres.

PAR CONSÉQUENT, sur proposition dûment faite par Camille F. Paquet, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de participer au concours de chorale « Enchantons-nous ».

CÉ-2025-2026-29

6.2. Activités éducatives complémentaires des 3^e années, approbation; ^D

Madame Catherine Hamel présente les activités éducatives complémentaires des élèves de 3^e année et fait un résumé sur chacune d'elle.

PAR CONSÉQUENT, sur proposition dûment faite par Danielle Faucher, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les activités éducatives complémentaires telles que présentées.

CÉ-2025-2026-30

6.3. Calendrier des contenus en orientation professionnelle et sociale, des compétences personnelles et sociales et éducation à la sexualité, approbation; ^D

Madame Sylvie Landry présente le calendrier des contenus en orientation professionnelle et sociale, des compétences personnelles et sociales et éducation à la sexualité, qui concerne les élèves du 3^e cycle du primaire.

Une discussion s'ensuit relativement à l'élaboration du calendrier ainsi que sur certains termes utilisés.

PAR CONSÉQUENT, sur proposition dûment faite par Valérie Barbin, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le calendrier des contenus en orientation professionnelle et sociale, des compétences personnelles et sociales et éducation à la sexualité tel que présenté.

CÉ-2025-2026-31

6.4. Guide du civisme, approbation; ^D

En vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.

Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.

Ce code de vie (guide du civisme) a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP.

Alexandra Lafontaine informe les membres du conseil que le guide du civisme a dû être modifié afin de se conformer à une demande du ministère, qui exige que des mentions spécifiques soient ajoutées relativement aux nouvelles règles instaurées dans les écoles dès janvier 2026.

Elle présente au membre la nouvelle version du guide indiquant les changements apportés. Une discussion s'ensuit entre les membres.

PAR CONSÉQUENT, sur proposition dûment faite par Jacqueline Fournier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la nouvelle version du guide du civisme.

CÉ-2025-2026-32

- 6.5. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation, adoption; ^D
L'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par la direction de l'école.

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.

En vertu de l'article 75.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la direction envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la direction auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci.

Madame Sylvie Landry présente aux membres le plan de lutte contre la violence et l'intimidation, auquel un nouveau gabarit a été imposé par le ministère. Une discussion s'ensuit entre les membres.

PAR CONSÉQUENT, sur proposition dûment faite par Marie-Hélène Breton, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de lutte contre la violence et l'intimidation tel que modifié.

CÉ-2025-2026-33

- 6.6. Campagnes de financement, approbation;
L'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées.

Pour prendre cette décision, le conseil d'établissement doit respecter les écrits du centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites).

L'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit aussi que toutes les sommes recueillies dans le cadre d'une campagne de financement doivent être versées dans un fonds à destination spéciale.

Madame Sylvie Landry présente le projet de campagne de financement « La Dictée commanditée », qui a pour objectif d'amasser des fonds afin de financer les fonds à destination spéciale FDSCOUR et FDSFETE.

Elle informe le conseil des derniers développements et de la difficulté d'établir un mode de paiement qui sera facilitant autant pour les parents que pour les secrétaires. Elle rappelle également que tel qu'approuvé à la séance du mois d'octobre, les profits de la « Dictée commanditée » serviront les fonds à destination spéciale FDSCOUR et FDSFETE.

Une discussion s'ensuit au sujet des différentes plateformes de campagnes de financement, comme La Ruche ou la Fabrique à projets.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jacqueline Fournier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la tenue de la campagne de financement « La Dictée commanditée » visant à solliciter et recevoir des dons afin de financer les fonds à destination spéciale FDSCOUR et FDSFETE.

CÉ-2025-2026-34

Sylvie Landry informe les membres d'une 2^e campagne de financement, pour laquelle les profits recueillis serviront uniquement le projet de cour d'école, soit le fonds à destination spéciale FDSCOUR.

Elle souligne que les enseignantes Manon Fréchette et Doris Parenteau produiront une courte vidéo avec le conseil des élèves qui servira de présentation à la campagne de financement, qui serait faite à partir de la plateforme « La Fabrique à projets ».

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Andréanne Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la tenue d'une 2^e campagne de financement visant à solliciter et recevoir des dons afin de financer le fonds à destination spéciale FDSCOUR.

CÉ-2025-2026-35

6.7. Suivi du projet cour d'école, approbation; ^D

Sylvie Landry présente au membre un croquis de la cour d'école après les travaux.

Elle demande l'autorisation au conseil d'utiliser les fonds du FDSCOUR pour enclencher le début des travaux, en procédant à des frais d'engagement de 45,000\$ à la firme responsable du projet. Elle ajoute que la première étape, soit le revêtement du couvre-sol, serait faite dès ce printemps.

PAR CONSÉQUENT, sur proposition dûment faite par Catherine Hamel, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'utilisation du FDSCOUR pour le revêtement du couvre-sol au projet de réaménagement de la cour.

CÉ-2025-2026-36

6.8. Grille-matière 2025-2026, approbation. ^D

L'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par la direction de l'école en s'assurant :

- de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;
- du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

Madame Sylvie Landry présente le projet de grille-matière, qui fait état du temps alloué à chaque matière. Ce projet de grille-matière a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Elle indique qu'elle a été reconduite telle quelle, sauf pour les niveaux 3^e et 4^e année. Elle précise que ce sont les enseignantes de 3^e année qui se sont adaptées à celles des groupes de 4^e année, et que cela simplifiera la gestion école en cas de retour de classe-cycle en 2026-2027. Une discussion s'ensuit entre les membres.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claire Desrosiers, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le temps alloué à chaque matière obligatoire tel que proposé par la direction.

CÉ-2025-2026-37

7. Points d'information et de discussion;

7.1. Fonds à destination spéciale, information.

Ce point est reporté à la prochaine rencontre du conseil.

8. Parole à la représentante du soutien;

Madame Jacqueline Fournier tient à souligner le beau travail de son équipe relativement aux décorations de Noël dans l'entrée du service de garde, les commentaires sont excellents.

9. Parole aux membres du conseil d'établissement;

Claire Desrosiers mentionne l'atelier de confection de biscuits de Noël, qui a eu lieu cette semaine à l'école. Celle-ci s'est très bien déroulée et tous les élèves ont apprécié l'activité.

Patrick Labrie souligne pour sa part son appréciation sur l'offre à des cours d'espagnol organisée par l'enseignante d'anglais.

Une discussion s'ensuit sur les autres activités parascolaires offertes à l'école.

10. Parole au public;

Aucun public présent.

11. Parole à la direction;

Alexandra mentionne l'excellent travail de la « Brigade verte », ainsi que du travail de Claire Desrosiers et Catherine Lussier dans ce projet.

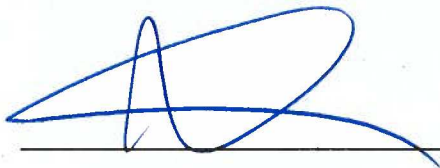
12. Correspondance;

Aucune correspondance n'a été reçue.

13. Levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Valérie Barbin déclare la levée de la séance à 20h17.

CÉ-2025-2026-38



Valérie Barbin
Présidente



Sylvie Landry
Directrice